

*Questions orales***LA RÉFORME PARLEMENTAIRE****LA CRÉATION D'UN COMITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur le discours que celui-ci a prononcé devant les membres du parti libéral du Manitoba à Winnipeg, le 3 juin 1981. Il a dit ceci:

Nous avons annoncé la création d'un comité parlementaire chargé de recommander des moyens de rendre le Sénat et la Chambre des communes plus efficaces...

A ma connaissance, aucune annonce de ce genre n'a été faite à la Chambre des communes. Le gouvernement a-t-il l'intention de créer un tel comité? Envisage-t-on un groupe de travail parlementaire du genre de ceux que nous connaissons?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je rappelle au député que cela faisait partie du programme gouvernemental énoncé dans le discours du trône. Nous entendons mettre cette idée en pratique de la manière qui est décrite dans le discours du trône.

● (1150)

LA CONSULTATION DES AUTRES PARTIS

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je remercie le premier ministre de cette réponse. Cela implique la mise au point du mandat de ce groupe de travail ainsi que le choix de ses membres. Le premier ministre peut-il s'engager à consulter les partis d'opposition au sujet de ce mandat, de la composition du groupe et du nombre de députés qui en feraient partie, avant que ledit mandat ne soit inscrit au *Feuilleton*?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne voudrais pas que le député croie qu'il s'agira forcément d'un groupe de travail. Je trouve cependant excellente sa suggestion de tenir des consultations au préalable. Elle est compatible avec les vœux du gouvernement, lequel désire s'assurer que toute réforme de la Chambre ou de l'autre endroit commence au moins par une consultation au sujet de la portée des travaux et de l'orientation à leur donner. Je vais m'assurer que le député et le leader à la Chambre du NPD soient consultés au sujet de ce comité, soit par l'intermédiaire du leader de notre parti ou par les hauts fonctionnaires qui vont travailler avec le ministre.

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LA DÉTENTION DE CANADIENS AU PÉROU—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE**

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Comme le sait le ministre, plus de 30 prisonniers canadiens sont détenus présentement au Pérou. Plusieurs d'entre eux attendent encore leur procès après plus d'un an. Un certain nombre de ces détenus ont affirmé qu'ils ont été interrogés et parfois battus et maltraités par la police péruvienne en présence d'agents de la Gendarmerie royale du Canada. Le ministre pourrait-il préciser la politique de son ministère quant au rôle que joue la Gendarmerie royale du Canada lors de ces interrogatoires par des policiers étrangers? Le ministre a-t-il également l'intention d'ordonner la tenue d'une enquête sur les affirmations dans ce cas précis des détenus canadiens au Pérou?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je dirai à l'honorable député que je n'ai pas besoin d'enquête là-dessus, car j'ai déjà posé des questions à ce sujet à la Gendarmerie royale du Canada, et je peux nier catégoriquement que des agents de la Gendarmerie étaient présents pendant les expériences décrites par l'honorable député.

[Traduction]

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, le ministre sera sûrement disposé à communiquer à la Chambre le résultat détaillé de ces enquêtes. Un certain nombre de ces mêmes prisonniers canadiens qui languissent actuellement en prison au Pérou ont déclaré avoir été contactés au Pérou même après leur arrestation par des agents de la GRC qui les ont pressés de signer des confessions écrites déjà préparées. Le ministre peut-il nous dire exactement quelle est la nature des liens entre la GRC et les forces policières de la Bolivie, du Chili et du Pérou, et plus précisément pourquoi la GRC semble être mêlée à des efforts visant à extorquer des confessions écrites des prisonniers canadiens incarcérés au Pérou?

[Français]

M. Kaplan: Madame le Président, je nie encore catégoriquement que de telles pressions aient été faites par la Gendarmerie royale du Canada envers les Canadiens en Amérique latine. J'aimerais dire à l'honorable député, comme je le crois bien, que la Gendarmerie royale du Canada travaille à l'étranger de concert avec les policiers d'autres pays, afin de lutter contre la drogue. Cela a lieu surtout en Amérique latine que nous considérons, en général, comme une source importante de drogues entrant illégalement au Canada.